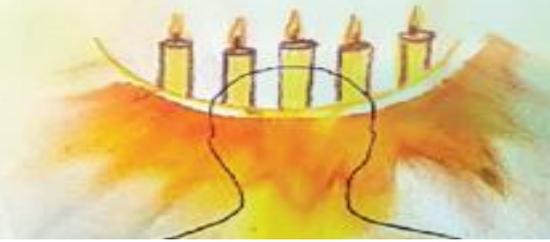


# MODALITES DE PARTICIPATION

# AURA VISION™

LECTURE ET INTERPRÉTATION DE L'AURA ET DES CORPS ÉNERGÉTIQUES



**Aura Vision™ 1 :**

4, 5 et 9 au 11 avril 2020

**Aura Vision™ 2 :**

17 au 21 avril 2020

**1)- Toutes les inscriptions**, que ce soit à une conférence ou à une formation, **se font sur Inlive**. Elles peuvent faire l'objet d'un paiement total immédiat (conférence) ou le versement d'arrhes (formation).

**Remarque** : pour participer à AURAVISION 2 il convient d'avoir participé auparavant à AURAVISION 1.

**2)- Le(s) paiement(s)**, notamment des arrhes, peu(ven)t s'opérer :

- soit **directement en ligne** sur Inlive, au moment de l'inscription,
- ou **par chèque ou espèces** chez les magasins indiqués sur la page de l'événement,
- soit **en différé**, par chèque ou virement, **après l'inscription sur Inlive** (code à renseigner) **et avant le début de la formation concernée**.

Le coût de chaque niveau d'Aura Vision™ est de 125 000 F.CFP (taxes comprises).

Des arrhes de 32.000 F.CFP sont requis afin de vous assurer une place et confirmer votre inscription.

Les **personnes inscrites à l'une des formations** pourront **s'inscrire gratuitement** à la **conférence** donnée par Sophie ROUMEAS le **27 mars à 17h30** « Développer ses talents entre conscience individuelle et collective » : inscription sur Inlive après avoir obtenu d'AJC le code promotionnel spécifique.

**3)- En cas d'annulation moins de 2 semaines avant chaque formation** les arrhes ne seront pas remboursées, sauf si la place peut être remplacée par une personne que vous proposerez.

Le **paiement du solde** s'effectue le 1<sup>er</sup> jour de la formation.

**En cas d'absence partielle ou totale non-remplacée** je m'engage à payer le total des frais de formations dus.

**Pour les formations**, une convention de formation vous sera établie.

En cas **d'annulation** de ma participation à une **conférence**, moins d'1 semaine avant celle-ci, le paiement ne sera pas remboursé, sauf si la place peut être remplacée par une personne que vous proposerez.

**4)- Je m'engage à :**

- ne pas reproduire ou utiliser les supports pédagogiques, dont je reconnais qu'ils sont protégés par le droit d'auteur, sans l'autorisation des auteurs et d'IDCom International inc.,
- respecter la confidentialité de l'identité des participants, de tout témoignage livré,
- ne pas enregistrer ou filmer, sauf accord des animateurs.

**5)- Je comprends que** les dates, contenus, équipe d'animation et conditions de la formation pourraient être modifiés ou ajustés si besoin avant le début de la formation après un certain délai dans le temps et sans avis préalable.

Si des ajustements de prix devaient également intervenir, nous vous informerions avant le début de la formation afin que vous puissiez prendre votre décision de maintenir ou d'infirmier votre inscription.

Les arrhes vous seraient alors intégralement remboursées.

**6)- En cas d'annulation** du fait de l'organisateur (AJC) ou de l'animateur (AM Innovation) les paiements ou arrhes seront intégralement remboursés.

En cas **d'événement pour cause majeure** (événements de guerre déclarés ou non déclarés, de grève générale de travail, de maladies épidémiques, de mise en quarantaine, d'incendie, de cyclone, de crues exceptionnelles, d'accidents ou d'autres événements indépendants de la volonté des deux parties), aucune des parties ne sera tenue responsable du retard constaté en raison de ces événements.

Les activités seront reprogrammées en fonction de la durée de la force majeure et des disponibilités de l'organisateur et de l'animateur.